



CONSEIL MUNICIPAL

du 14 MARS 2023

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- PROVENCE VALORISATION :
Terrain 3.661 m² comprenant une construction à usage d'habitation avec dépendance situé 3105 la Sicardonne, parcelles cadastrées Section CN n°s 1032, 2672
- M. BEAUMOND :
Terrain de 1.797 m² comprenant une construction à usage d'habitation en copropriété situé 1875 Chemin de la Carreirade d'Allauch, parcelles cadastrées Section BD n°s 121, 124, 125
- 2D AMENAGEMENT :
Terrain de 700 m² comprenant une construction à usage d'habitation situé 1270 Chemin des Creissauds, parcelles cadastrées Section DH n°s 20, 56
- M. LIPOWSKI :
Terrain de 636 m² comprenant une construction à usage d'habitation situé quartier des Baraques, parcelle cadastrée Section CN n° 2520
- M. MOULIN :
Terrain de 2.567 m² comprenant une construction à usage d'habitation en copropriété situé 121 Impasse de l'Ocelle, parcelle cadastrée Section CO n° 1002
- M. DRON :
Terrain à bâtir de 855 m² situé Chemin du Charrel, parcelle cadastrée Section DE n° 1587
- M. DRON :
Terrain à bâtir de 704 m² situé Chemin du Charrel, parcelle cadastrée Section DE n° 1590
- A.S.L. Les Bastides Bleues :
Terrain nu de 13 m² situé 405 Chemin des Boyers, parcelle cadastrée Section CM n° 2475

- Consorts MEJEAN :
Terrain de 5.178 m² comprenant une construction à usage d'habitation situé
1821 Chemin de Saint-Jean-de-Garguier, parcelles cadastrées Section CP n°s 847, 880
- M. SEBAG :
Terrain à bâtir de 1.220 m² situé Les Grands Cerisiers, parcelles cadastrées Section AX
n°s 200-201
- S.C.I. EOURES :
Terrain de 915 m² comprenant une construction à usage d'habitation situé Les Grands
Cerisiers, parcelle cadastrée Section AX n° 37
- M. ARNAUD :
Un appartement situé 201 Chemin du Vallat, parcelles cadastrées Section CM n°s 600,
601, 613, 1454, 2135, 2140, 2142 et 2144
- Consorts SECHAUD :
Terrain de 2.893 m² comprenant une construction à usage d'habitation situé
488 Chemin du Vieux Cassis, parcelle cadastrée Section DH n° 229
- Mme CALCASSIN :
Un terrain nu de 3.029 m² situé Chemin des Baraques, parcelle cadastrée Section CN
n°s 581, 1207, 1286 et 1289
- Consorts PROCHARET :
Un terrain de 6.470 m² comprenant une construction à usage d'habitation situé Chemin
de Lascours, parcelles cadastrées Section CL n°s 122, 123, 124, 125, 135 et 136
- M. AUQUIER :
Un terrain de 1.066 m² comprenant une construction à usage d'habitation situé
1320 Chemin des Solans, parcelles cadastrées Section CM n°s 1782, 637 et 638

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du rejet du recours gracieux de M. Pascal RIPOCHE en date du 20 Décembre 2022 et du recours en annulation formé devant le Tribunal Administratif de Marseille par M. Pascal RIPOCHE représenté par Maître Laure BAUDUCCO de la SELARL BRL BAUDUCCO ROTA LHOTELLIER, avocats au Barreau de TOULON, contre l'arrêté de permis de construire n° PC 013005 22 00125 délivré en date du 8 Octobre 2022 à Mme Samira HENNOUNI en vue de la régularisation de l'extension d'une maison individuelle, située 31 Chemin du bois de l'Aumône, 13400 Aubagne, sur une parcelle cadastrée Section DX 0001.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du recours en annulation formé devant le Tribunal Administratif de Marseille par la SCI SECNA 3, représentée par Maître Lakhdar BOUZAMA, avocat au barreau de Marseille, contre l'arrêté de permis de construire n° PC 013005 22 00054 délivré en date du 28 Juillet 2022 à la SCI LE TONKIN aux fins de réaménagement de bâtiments industriels sur un terrain situé au 509 Avenue de la Fleuride, sur des parcelles cadastrées Section CV n°s 295, 409, 743, 744 et 1146.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du recours en annulation formé devant le Tribunal Administratif de Marseille par l'EURL MALO PAYSAGES, représentée par Maître Aouatef DUVAL-ZOUARI, avocate au barreau de Marseille, contre l'arrêté de refus de permis de construire portant retrait du permis de construire tacite délivré à MALO PAYSAGE n° PC 013005 21 00276 en date du 22 Août 2022 aux fins d'installation de conteneurs à usage de bureaux et de stockage à vocation agricole sur un terrain situé traverse des Aubes, sur des parcelles cadastrées Section CR 1145, 1147, 812, 778 et 396.

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du recours en référé-suspension formé par Mme Sandrine MOUCHARD et M. Sébastien ASTROG à l'encontre de l'arrêté de permis de construire n° PC 013005 21 0120 accordé en date du 4 Février 2022 à la SCI VILLA FLOR 4, aux fins de l'aménagement de l'immeuble situé sis 15 et 17 Avenue des Goums, cadastré Section AI 3 et 4.

Décision de désigner la SELARL SINDRES, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du référé préfectoral ainsi que du recours en annulation formé par l'Association « Collectif carrière Borie » à l'encontre de la délibération n° 07-151122 du Conseil Municipal du 15 Novembre 2022 par laquelle ce dernier a approuvé la mise à disposition de l'ancienne carrière Borie à l'entreprise Bronzo afin que cette dernière y exploite une installation de stockage de déchets inertes.

--- ooo O ooo ---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

- Coréalisation d'une œuvre artistique présentée le 12 janvier 2023 au Théâtre Comoedia

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'étanchéité et de l'hydraulicité du bassin ludique de la Piscine Alain Bernard à Aubagne – Notifié le 11/01/2023 au bureau d'études LCO INGENIERIE.
- L'Association TEMPO & NUANCES (13390) : atelier de Cours de Guitare à la MDQ du Charrel
 - Montant : 12.600 € T.T.C.
 - Début du marché : du 14 septembre 2022 au 30 juin 2023
 - Durée du marché : 10 mois
- L'Association EN PHASE (13400) : atelier de danse Hip Hop à l'Espace Art et Jeunesse
 - Montant : 9.600 € T.T.C.
 - Début du marché : du 12 septembre 2022 au 30 juin 2023
 - Durée du marché : 10 mois
- L'Association LES PRODS (13400) : atelier de Magie à l'Espace Art et Jeunesse
 - Montant : 440 € T.T.C.
 - Début du marché : du 16 septembre 2022 au 16 décembre 2022
 - Durée du marché : 4 mois
- L'Association TEMPO & NUANCES (13390) : atelier de Guitare à la MDQ du Charrel
 - Montant : 8.190 € T.T.C.
 - Début du marché : du 04 janvier 2023 au 28 juin 2023
 - Durée du marché : 6 mois

- L'Association EN PHASE (13400) : atelier de danse Hip Hop à l'Espace Art et Jeunesse
 - Montant : 6.000 € T.T.C.
 - Début du marché : du 04 janvier 2023 au 26 juin 2023
 - Durée du marché : 6 mois

- L'Association LES PRODS (13400) : atelier de Magie à l'Espace Art et Jeunesse
 - Montant : 880 € T.T.C.
 - Début du marché : du 06 janvier 2023 au 30 juin 2023
 - Durée du marché : 6 mois

- Décision de conclure un contrat de cession pour le Théâtre (contrats signés entre le 14 Décembre 2022 et le 14 Mars 2023) avec les Associations suivantes :
 - Tambouille Production : Guinguette Hot Club
 - Dao Music Prod : Del Sasso
 - Oetham Compagnie : Jovany
 - Tambouille Prod : Paulette
 - Les Moutons Noirs : Titanic
 - Théâtre de Ajmer : L'origine du Monde
 - Fortissimo : Fada Comedy Club
 - Marilu Production : Pigments
 - Take off Production : Oni Giri
 - Collectif Merken : Cairns
 - Art du Théâtre : Bedou
 - Plein Feu Organisation : Manon des Sources
 - Robin Production : Daniel Auteuil
 - ADP Rosignol : Sudemaris
 - Paille Production : Photographe en liberté
 - Micea danse : Ana Pérez – Répercussions
 - Labolitar : Punto y seguido
 - Nomades Kultur : 6 cordes, 6 guitares
 - Fortissimo : Briac
 - Spectabilis : La maison en peitits cubes
 - Les lendemains d'hier : Nuit des Rois
 - Les vagabons des étoiles : Semeurs de rêves
 - Salabum : Chchi et Banane
 - La comédie d'un autre temps : Sherlock Holmes
 - Lion So Production : Les Zindés
 - Zen Artiste : Cécile André quartet
 - Sur mesure : Thomas Deseur

- SLC Production : Mangeurs de lapins
- Du jour au lendemain : Babîl.

--- ooo **o** ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE PRET DE SALLE AUX ASSOCIATIONS

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêt de salle aux associations :

Pour une durée allant de **septembre 2022 à juin 2023** en période scolaire uniquement :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ du Charrel à « **L'Association TEMPO & NUANCES** » tous les mercredis de 9h/12h et de 13h30/17h30 et les samedis de 9h à 12h pendant le temps scolaire et les vacances scolaires (public de 7 à 16 ans) pour des ateliers de pratique de cours de guitare.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à « **L'Association EN PHASE** » pour l'utilisation de la salle de spectacle de l'Espace Art et Jeunesse tous les lundis de 18h à 21h en accord avec la Direction de la culture ainsi qu'à la Maison de Quartier de Palissy, tous les mercredis de 17h30 à 20h30 en période scolaire uniquement (public de 11 à 25 ans) pour des ateliers de pratique de danse Hip Hop.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion de l'Espace Art et Jeunesse à « **L'Association LES PRODS** » tous les vendredis de 18h00 à 20h00 en période scolaire uniquement (public de 11 à 25 ans) pour des ateliers de magie jusqu'en décembre 2022.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion et la tisanerie de l'Espace Art et Jeunesse à « **L'Association LA GUILDE SAINT GEORGES** » tous les mardis de 18h à 23h30 en période scolaire uniquement (public de 18 ans et plus) pour des ateliers de pratique de jeux de rôle collectifs.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion de l'Espace Art et Jeunesse à « **L'Association REGARD** » tous les lundis de 14h30 à 21h en période scolaire uniquement (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique de l'Art Plastique.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion et la salle musique de l'Espace Art et Jeunesse à « **l'Association MUSICLAND** » tous les samedis de 09h à 13h en période scolaire uniquement (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique de la musique pour tous.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle informatique de l'Espace Art et Jeunesse à « **l'Association COOPERATION PLANET** » tous les vendredis de 10h à 12h en période scolaire uniquement (public 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique numérique.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'Association ASCD ATYPIK SOUTH CONTRY DANCERS tous les jeudis de 18h30 à 21h00 pour des ateliers de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'Association UAVH tous les samedis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de PILATES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'Association LES CHANTS DES POSSIBILITES tous les mercredis de 9h00 à 12h00 et les samedis de 14h00 à 19h00 pour des ateliers de CHANTS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'Association VAN HOA VIET VU DAO tous les lundis de 18h00 à 20h30 pour des ateliers d'ARTS MARTIAUX.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'Association BIEN ÊTRE ET PARTAGE tous les lundis de 18h00 à 20h30 pour des ateliers de YOGA DU RIRE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'Association A.I.L tous les lundis de 18h00 à 21h00, les jeudis de 17h00 à 21h30 et les vendredis de 17h00 à 19h00 pour des ateliers de THÉÂTRE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'Association BACK STAGE tous les mercredis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier du CHARREL par l'Association COSM'ACOLYTES tous les mardis de 18h00 à 21h30 et les jeudis de 18h00 à 21h30 pour des ateliers de DECOUVERTE DE LA MUSIQUE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier du CHARREL par l'Association

ZONE&COMPAGNIE THEATRE IMAGE TECHNIQUE tous les lundis de 19h30 à 22h30 pour des ateliers de DECOUVERTE DU THEATRE.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier de la TOURTELLE par l'Association PATCHWORK tous les jeudis de 14h00 à 16h30 pour des ateliers de CREATION AVEC DU FIL ET DES TISSUS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier de la TOURTELLE par l'Association LANGUES EUROPEENNES tous les lundis de 17h00 à 19h00 et les mercredis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier du CHARREL par l'Association LE CYGNE DU TAO tous les vendredis de 18h30 à 21h00 pour des ateliers de découverte DU TAÏ CHI CHAN.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité au LCR DU BERTAGNE par l'Association BACK STAGE tous les mardis de 17h30 à 20h30 pour des ateliers de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier de la TOURTELLE par l'Association GEOLOGIQUE AUBAGNAISE tous les jeudis de 18h00 à 22h00 pour des ateliers de SCIENCE DE LA TERRE ET DE LA NATURE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier du CHARREL par l'Association TENT'A DANSE tous les dimanches de 14h30 à 18h00 pour des ateliers de PERCUSSION ET DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier du CHARREL par l'Association BACK STAGE tous les mercredis de 14h30 à 16h30 et les jeudis de 19h30 à 20h30 pour des ateliers de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association LE COLLECTIF D'HABITANTS LE VOLTAIRE un mercredi par mois de 18h00 à 21h00 pour des ateliers et favoriser le vivre ensemble au sein de la résidence.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier du CHARREL par l'Association BEN ZEN tous les jeudis de 10h30 à 11h30 pour des ateliers de YOGA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier des PASSONS par l'Association ACD ATYPIK SOUTH COUNTRY DANCERS tous les mardis et tous les jeudis de 18h30 à 21h30 pour des ateliers de DANCE COUNTRY.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier des PASSONS par l'Association ASCH ASSOCIATION SPORTS ET CULTURES DE L'HUVEAUNE tous les lundis de 9h00 à 12h30 et tous les vendredis de 9h15 à 12h30 pour des ateliers de PILATE ET STRETCHING.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association ARI-FOYERTIAREI NO MATIRA un mercredi par mois de 17h00 à 19h00 pour des ateliers de L'INTEGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association AUBAGNE SUND MUSIC tous les vendredis de 18h30 à 22h00 pour des ateliers de PRODUCTION DE SPECTACLES MUSICAUX.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association BE-ZEN tous les mardis de 10h00 à 11h30 pour des ateliers de SOPHROLOGIE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association SOPHROLOGIE ATTITUDE tous les mardis de 18h30 à 21h30 pour des ateliers de SOPHROLOGIE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association SANTE CROISEE MARSEILLE DIABETE tous les mardis de 14h00 à 16h45 pour des ateliers de PRISE EN CHARGE DES PERSONNES DIABETIQUE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association FEMMES UNIES ET SOLIDAIRES D'AFRIQUE un samedi par mois de 14h00 à 19h00 pour des ateliers CULTURELS SPORTIFS ET CULINAIRES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association LE CHANT DES POSSIBILITES tous les lundis de 18h45 à 21h00 pour des ateliers de CHANT COLLECTIF.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association HANDI'COFFE un samedi par mois de 14h00 à 18h00 pour des ateliers de BIEN ETRE POUR TOUS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PIN VERT par l'Association LES JARDINS DU GESTE tous les vendredis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association IRSAM tous les mercredis de 9h00 à 12h00 pour des ateliers d'INSTRUCTION INTELLECTUELLE ET PROFESSIONNELLE DES SOURDS –MUETS ET DES JEUNES AVEUGLES DU SUD EST.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association AFRICA TO BINA tous les vendredis de 18h00 à 21h30 pour des ateliers de DANSE AFRICAINE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PIN VERT par l'Association ORIGINAL ROCKERZ tous les mercredis de 18h00 à 20h30 pour des ateliers d'HIP HOP.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CHARREL par l'Association LANGUES EUROPEENNES tous les mercredis de 17h00 à 19h00 pour des ateliers de DECOUVERTE APPRENTISAGE DE L'ANGLAIS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CENTRE VILLE par l'Association PAUSE RE CREATION deux samedis par mois de 9h00 à 18h00 pour des ateliers de LOISIRS CREATIFS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CHARREL par l'Association RYTHM'ET PEAUX tous les lundis de 17h00 à 18h00 et tous les jeudis de 18h30 à 19h30 pour des ateliers de BATTERIES ET PERCUSSIONS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CHARREL par LE CONSULAT DE TUNISIE tous les samedis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de DECOUVERTE ET APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ARABE LITTERAIRE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier TOURTELLE par l'école élémentaire publique PAUL ELUARD tous les lundis de 13h30 à 16h00 pour des ateliers de CREATION AVEC DES TISSUS ET DU FIL.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CHARREL par l'Association EN VIES ENJEUX 13 tous les mercredis de 18h30 à 21h00 pour des ateliers pour PROMOUVOIR ET SENSIBILISER DEVELOPPER, FAIRE CONNAITRE L'EDUCATION A LA RELATION.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité du LCR LE BERTAGNE par l'Association CALIFI tous les vendredis de 18h30 à 21h00 pour des ateliers de DANSE ZUMBA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CHARREL par l'Association BAOBAB CAFE DES ENFANTS tous les vendredis de 14h00 à 17h00 pour des ateliers de ESPACE DE JEUX DE LECTURE ET D'ACTIVITES MANUELLES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité du LCR LE BERTAGNE par l'école élémentaire publique VICTOR HUGO tous les lundis de 8h30 à 11h30 pour des ateliers de DANSE ET D'ECHANGES.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association CORPS ET AMES le premier samedi de chaque mois de 16h00 à 19h00 pour des ateliers de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association YOGADHARA tous les mercredis de 9h30 à 11h00 et tous les vendredis de 16h30 à 18h00 pour des ateliers de YOGA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association DELIA YOGA le premier samedi de chaque mois de 13h00 à 19h00 et le premier dimanche de chaque mois de 10h00 à 17h00 pour des ateliers de YOGA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association BIEN ETRE ET PARTAGE le premier samedi de chaque mois de 9h30 à 11h00 et de 14h00 à 18h00 pour des ateliers de YOGA DU RIRE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association KABUKI tous les lundis de 17h30 à 19h30 pour des ateliers d'ECRITURE THEATRALE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier TOURTELLE par l'Association LANGUES EUROPEENNES tous les mardis de 18h00 à 20h00 pour des ateliers de DECOUVERTE ET APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association ART'LINE DANCE tous les jeudis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de DANSE EN LIGNE SOUS TOUTES SES FORMES.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association EN PHASE tous les mercredis de 13h30 à 16h30 pour des ateliers de DANSE HIP HOP.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association LA VOIE DU QI GONG tous les lundis et tous les jeudis de 10h00 à 11h30 pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association BACK STAGE tous les mercredis de 17h00 à 20h30 pour des ateliers de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PALISSY par l'Association REGARD tous les mercredis de 14h00 à 20h30 pour des ateliers d'ART PLASTIQUES.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association BIEN ETRE ET PARTAGE tous les mardis de 10h30 à 12h00 pour des ateliers de YOGA DU RIRE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association KABUKI un lundi sur deux de 19h00 à 21h00 pour des ateliers d'ECRITURE THEATRALE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PASSONS par l'Association IRSAM tous les mercredis de 8h00 à 8h45 pour des ateliers d'INSTRUCTION INTELLECTUELLE ET PROFESSIONNELLE DES SOURDS –MUETS ET DES JEUNES AVEUGLES DU SUD EST.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier CHARREL par l'Association COSM'ACOLYTES tous les mercredis de 18h00 à 21h30 pour des ateliers DE DECOUVERTE DE LA MUSIQUE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PALISSY par l'Association LA VOIE DU QI GONG tous les lundis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PIN VERT par l'Association LA VOIE DU QI GONG tous les jeudis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PALISSY par l'Association LE SOUFFLE DU TAO tous les samedis 10 et 26 novembre de 9h30 à 12h30 pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PALISSY par l'Association LE CHANT DES POSSIBILITES tous les mardis de 17h30 à 20h30 pour des ateliers de CHANT.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PALISSY par l'Association LA VOIE DU QI GONG tous les lundis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PALISSY par l'Association LES CHEMIN DES MOTS tous les jeudis 17h00 à 20h45 et deux samedis par mois de 8h00 à 19h00 pour des ateliers de YOGA.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PALISSY par l'Association l'école élémentaire publique CHAULAN tous les vendredis de 9h00 à 11h00 pour des ateliers de DANSE.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité de la maison de quartier PIN VERT par l'Association OMS tous les lundis de 9h30 à 10h30 pour des ateliers de SPORT.

Pour une durée allant de **janvier 2023 à juin 2023** en période scolaire uniquement :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ du Charrel à « **L'Association TEMPO & NUANCES** » tous les mercredis de 9h/12h à 13h30/17h30 et les samedis de 9h à 12h pendant le temps scolaire et les vacances scolaires (public de 7 à 16 ans) pour des ateliers de pratique de guitare.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à « **L'Association EN PHASE** » pour l'utilisation de la salle de spectacle de l'Espace Art et Jeunesse tous les lundis de 18h à 21h en accord avec la Direction de la culture. Egalement à la MDQ de Palissy tous les mercredis de 17h30 à 20h30 (MDQ Palissy) en période scolaire uniquement (public de 11 à 25 ans) pour des ateliers de pratique de danse Hip Hop.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion de l'Espace Art et Jeunesse à « **L'Association LES PRODS** » tous les vendredis de 18h00 à 20h00 en période scolaire uniquement (public de 11 à 25 ans) pour des ateliers de magie.

Pour une durée allant **de mars 2023 à décembre 2023** en période scolaire uniquement :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion de l'Espace Art et Jeunesse à « **L'Association DES STAPS D'AUBAGNE** » tous les mercredis de 19h00 à 23h00 en période scolaire uniquement pour y tenir leurs réunions et/ou leurs permanences en lien avec leur objet statutaire.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle de réunion de l'Espace Art et Jeunesse à « **L'Association AINS** » tous les jeudis de 17h00 à 19h00 en période scolaire uniquement pour y tenir leurs réunions et/ou leurs permanences en lien avec leur objet statutaire.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle convivialité de l'Espace Art et Jeunesse à « **L'Association SATISFACTION** » tous les lundis de 17h00 à 20h00 en période scolaire uniquement pour y tenir leurs réunions et/ou leurs permanences en lien avec leur objet statutaire.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de la salle convivialité de l'Espace Art et Jeunesse à « **L'Association EPI'CO DE JOLIOT** » tous les jeudis de 17h00 à 23h00 en période scolaire uniquement pour y tenir leurs réunions et/ou leurs permanences en lien avec leur objet statutaire.

Pour la journée du **Jeudi 09 mars 2023** :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à la « **Mutualité Française Provence Alpes Côte d'Azur** » à l'Espace des Libertés pour l'organisation d'une journée « check up santé » destinée aux seniors aubagnais avec entrée gratuite.

Pour une durée allant du **Samedi 11 au Samedi 18 février 2023** :

- Convention de prêt de l'Espace Art et Jeunesse, à « **la Ligue de l'Enseignement FAIL 13** » pour l'utilisation de session de formation, de 8h30 à 18h30.

- Décision de conclure une Convention de mise à disposition temporaire au Théâtre Comoedia avec les Associations suivantes :
 - Nomades Kultur : Tablao et Compagnie Ana Almagro les 2 et 3 Décembre 2022
 - Compagnie Précipité : Point de fuite le 20 Janvier 2023
 - Compagnie les Mille Tours : Kids ! Manuel du super parent le 18 Février 2023
 - Compagnie Les Hommes de Main : Citizen le 25 Février 2023
 - Compagnie En Phase : Festival Impulsion 15 Avril 2023
 - Musique Municipale : Concert du 13 Mai 2023.

--- ooo **O** ooo ---



**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant le renouvellement d'adhésion aux associations dont la Commune d'Aubagne est membre :

- Décision d'adhérer à l'Association des Archivistes Français au titre de l'année 2023, pour un montant de 200 euros.
- Décision d'adhérer au Collectif Prouvènço au titre de l'année 2023, pour un montant de 70 euros.
- Décision d'adhérer à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2023, pour un montant de 1.000 euros.

--- ooo o ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DON\$ ET LEGS

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

- Considérant l'intention de Madame Anne-Marie PERTUET en date du 23 Novembre 2022 de faire don de l'œuvre « Sans titre », acrylique sur toile, 86X73 cm de l'artiste Jean BERCY (son oncle), décision d'accepter le don et d'intégrer le tableau dans les collections d'œuvres d'art sous le numéro PC2022.2.113.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE CONCLUSION ET REVISION DE LOUAGE DE CHOSES

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

- Décision de conclure une convention avec les A.V.A. pour le prêt de l'œuvre Les promeneurs au pied du Garlaban (1934) de J-F. Canepa en vue de sa restauration.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les demandes à tout organisme financeur d'attribution de subventions.

- Décision de solliciter des subventions auprès de différentes institutions notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (C.D.13) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), pour l'acquisition de matériel spécifique à la conservation des fonds d'archives.
- Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide aux équipements de sécurité », pour l'équipement de gilets pare-balles, bâtons de défenses, armes létales, matériels de verbalisation électronique et des véhicules adaptés pour les brigades cynophiles de la Police Municipale.

La Ville d'Aubagne a également sollicité le soutien du Conseil Départemental dans l'équipement de véhicule équipé relatif à la prévention-sécurité-incendie et de matériel de radiocommunication pour la Réserve Communale de Sécurité Civile.

Le coût total s'élève à 281.221,33 euros H.T., subventionné à 51,82 % de la dépense totale HT par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soit une subvention de 145.731,06 euros.

- Décision de demande de subvention de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre des dispositifs Aide aux communes « Région SUD, la région sûre » et « Equipements et dispositifs de vidéo protection des polices municipales » aux fins d'équipement de gilets pare-balles, bâtons de défenses, armes létales, matériels de verbalisation électronique et des véhicules adaptés pour les brigades cynophiles de la Police Municipale.

Le coût total s'élève à 100.505,39 euros H.T., subventionné à hauteur de 49,75 % de la dépense totale H.T. soit une subvention de 50.000,00 euros.

- Décision de demande de subvention au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (DSIL).

Les domaines de l'enfance, de l'éducation, de la culture et des sports sont des axes stratégiques pour le développement de la ville d'Aubagne. Aussi, pour répondre à ces priorités, cette dernière envisage de créer un pôle éducatif innovant sur son territoire, en adaptant ce nouveau concept aux caractéristiques spécifiques et aux besoins de la commune.

Le pôle doit pouvoir accueillir une multiplicité de fonctions avec une part prépondérante d'activités scolaires, en permettant une mutualisation et un partage des espaces, tout en conservant des espaces dédiés. L'objectif est de définir en concertation avec l'ensemble des

interlocuteurs concernés « l'École de demain », une école en interaction avec la ville, le quartier et les équipements communaux environnants.

Le projet est destiné à créer un nouveau centre de vie, ouvert sur le quartier, attractif et sécurisé. Il regroupera notamment les activités suivantes :

- Un groupe scolaire neuf adapté aux besoins à venir et aux évolutions pédagogiques (écoles élémentaire et maternelle, un pôle adulte et logistique commun aux deux écoles, un pôle restauration scolaire),
- Un pôle arts, sports et loisirs, composé d'espaces polyvalents et mutualisés, dédiés au développement des activités artistiques, sportives et de loisirs.

Le coût total du projet s'élève à 13.065.000 euros H.T., subventionné à 20,86 % de la dépense totale du projet, soit 2.613.000 euros.

--- ooo **O** ooo ---